ÉCOLE GABRIELLE-ROY
6887 132e Rue, Surrey, C.-B., V3W 4L9
Téléphone / *Phone* : (604) 599-6688 Télécopieur / *Fax* : (604) 599-6628
Courriel : ecole_gabrielle-roy @csf.bc.ca Site hypertoile : www.csf.bc.ca

Direction : Claude Martin Directions adjointes : Jean-Philippe Schall
Martine Boudreault

Politique Linguistique

Notre philosophie en contexte

La politique linguistique de l'école Gabrielle-Roy s'appuie sur les politiques linguistiques du CSF - Politique B-200-8 Communications , Politique D-400-2 sur l'admission des élèves dans les écoles du CSF, ainsi que sur la Politique D-400-8 sur la langue d'utilisation.

Nos élèves ont le statut légal d'« ayant droit », défini selon l'article 23 de la Charte des droits et libertés qui leur donne le droit à une éducation en français puisque nous nous trouvons dans une province où la langue majoritaire est l'anglais. La réalité du milieu minoritaire doit guider et inspirer nos actions en matière d'apprentissage de langue à l'école, mais en même temps nous pousser à trouver des occasions de faire valoir d'autres langues comme vecteurs d'ouverture interculturelle, de communication et d'apprentissage global. Notre école se dit multiculturelle et multilinguistique, car les jeunes viennent du Canada, mais aussi de partout dans le monde francophone, que ce soit d'Afrique, d'Europe ou d'Amérique Centrale.

Pour nous, il est donc relativement facile d'« encourager les élèves du IB à développer une sensibilité internationale, en commençant par leur donner des bases de qualité dans leur propre langue et leur propre culture. » Cette responsabilité envers nos élèves est la raison pour laquelle l'apprentissage du français se réalise non seulement dans le cours de français, mais également dans toutes les autres matières à notre école, à l'exception du cours d'anglais. Il est également important de noter qu'à notre école tout enseignant est responsable du développement linguistique des élèves et que chacun est tenu de promouvoir et de valoriser le français dans les cours, et plus largement, au sein de la communauté scolaire. Développer la langue française d'un élève qui se trouve en milieu minoritaire est particulièrement important pour :

- encourager un sens d'identité chez l'élève ;
- faciliter le développement cognitif de l'élève ;
- encourager les élèves de différentes cultures francophones à mieux maintenir et transmettre leur identité pour contribuer à notre société multiculturelle.

Langue d'enseignement

La langue d'enseignement pour toute la communauté d'apprenants est le français. Dans le cadre du diplôme, étant donné que nous sommes une école francophone dans une province anglophone du Canada, nous offrons le français et l'anglais comme langue première au niveau supérieur du diplôme. Ceci permet aux élèves d'obtenir le diplôme IB bilingue, en plus du diplôme francophone et du diplôme anglophone de la Colombie-Britannique.

Dans notre établissement, tous les enseignants s'engagent à s'assurer que :

i. La qualité du français est soutenue lors de chaque travail dans chaque matière et que les compétences linguistiques visées répondent à un niveau approprié de langue.
ii. La langue parlée au sein de chaque matière et lors des activités parascolaires est le français. Une exception importante est faite dans le cadre des activités de bénévolat où l'élève est encouragé à participer et à explorer d'autres communautés linguistiques.
iii. Chacun contribue à la promotion et au développement de la fierté francophone, notamment en participant à la semaine de la Francophonie, au concours d'écriture du CSF, au conseil étudiant de l'école, etc.

Communication de la politique linguistique

La politique linguistique est imprimée dans tous les agendas scolaires que les élèves reçoivent. Ils la lisent le premier jour d'école avec un enseignant. Une signature attestant de la connaissance de cette politique est requise des parents. De plus, cette politique est disponible pour toute la communauté scolaire sur le site internet de l'école. Plus globalement, les membres de la communauté scolaire peuvent contribuer à la discussion sur la politique linguistique via Microsoft Teams, notamment en faisant des suggestions ou en proposant des révisions.

Application de la politique linguistique

Tous les intervenants de notre communauté scolaire s'assurent de créer un environnement où le français est utilisé et encouragé, ce qui pose parfois un défi étant donné le milieu majoritairement anglophone dans lequel nous évoluons. En dehors des cours qui se donnent bien évidemment en français, nous travaillons avec des partenaires francophones dont l'Association francophone de Surrey et le Conseil jeunesse francophone de la Colombie-Britannique afin de proposer des activités éducatives et ludiques en français. Notre objectif est de favoriser chez nos élèves un rapport positif à la langue française plutôt que de l'imposer par des directives strictes.

Appui de la langue maternelle

Les élèves n'ayant pas un niveau de langue française assez élevé auront l'appui d'un enseignant de francisation. Il est rare qu'un élève s'inscrive à notre secondaire sans une compréhension de base en français ; cependant, l'élève aura le droit de participer au programme de francisation qui est normalement offert aux élèves plus jeunes. La quantité d'appui varie selon les besoins de chaque élève et répond généralement aux attentes notées dans son PAP (Plan d'apprentissage personnalisé), un document légal approuvé par le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique et qui est partagé avec l'élève, ses parents et ses enseignants.

L'apprentissage d'une autre langue

Une des façons de développer une sensibilité internationale et d'intégrer nos élèves aux milieux externes à l'école est l'apprentissage d'une deuxième langue tout au long du Programme de premier cycle secondaire. En fait, reconnaissant que l'anglais est souvent la langue de communication de la majorité de nos élèves, nous l'offrons comme deuxième langue A. Afin que nos élèves maîtrisent l'anglais, nous nous assurons que :

i. Il y ait 3 périodes de 62 minutes par cycle de 5 jours.
ii. L'instruction et l'évaluation soient rigoureuses et que la grammaire, la littérature et la communication orale fassent partie intégrante à l'apprentissage de l'élève.
iii. Il y ait suffisamment d'œuvres de la langue cible disponibles pour les élèves.
iv. Les élèves aient la chance de participer aux activités bénévoles en anglais.

Appui de la deuxième langue A

Les élèves ayant des difficultés en anglais auront l'appui d'un spécialiste en ALA (apprenant de langue anglaise). -La quantité d'appui varie selon les besoins de chaque élève et répond généralement aux attentes notées dans son PAP (Plan d'apprentissage personnalisé) un document partagé avec l'élève, ses parents et ses enseignants.

Suivi et communication des acquis en matière de langue

Les élèves passent un test d'évaluation provincial en 10e année et en 12e (ce dernier à partir de 2022). Ces tests mesurent le niveau de performance en littératie. Cet examen se fait pour le français (composantes écrite et orale), mais également pour l'anglais (composante écrite uniquement). Ces examens très importants, notamment celui de 10e année, car ils permettent d'évaluer les besoins de chaque élève avant une éventuelle entrée dans le programme du diplôme. Le niveau de performance atteint est inscrit sur le relevé de notes ministérielle de chaque élève.

Au diplôme, le profil linguistique de chaque étudiant peut être vu dans le portfolio sur Managebac où sont placés des échantillons d'écriture, ainsi que les documents recherchés et les réflexions effectuées.
Plus généralement, la plateforme Freshgrade, mise en place par le Ministère, permet de communiquer les résultats d'apprentissage aux élèves et aux parents.

Lors des réunions de l'équipe des enseignants au diplôme, les besoins particuliers en matière de langue de chaque élève sont passés en revue. Des stratégies sont proposées afin d'aider les élèves dont le niveau de français affecte les résultats d'apprentissage. Dans les cas les plus problématiques, des cours d'été sont proposés afin de maximiser les chances de réussite des élèves.

La promotion d'autres langues

Tel que noté auparavant, notre école se trouve dans un contexte très particulier : une école multiculturelle dans un milieu minoritaire. Comme tel, nous devons tout faire pour privilégier le

développement du français et de la culture francophone dans la vie quotidienne à l'école. Nous considérons que nos élèves profitent de maintes occasions de participer aux autres communautés linguistiques en dehors de l'école. Ainsi, nous nous appliquons à célébrer les origines et cultures diverses de nos élèves tout en promouvant l'usage de la langue française.

Ressources en matière de langue

Notre établissement dispose d'une grande bibliothèque qui, en plus d'offrir de nombreuses ressources (romans, bandes-dessinées, magazines...), est un lieu de travail et d'échange pour les élèves. De plus, le conseil scolaire francophone fournit à chaque élève, qu'il soit au diplôme ou non, un ordinateur portable avec accès à l'Internet. Les élèves IB ont également accès à la bibliothèque de l'Université Simon Fraser.

Le mémoire dans le cadre du diplôme

Afin de promouvoir le français comme langue de travail, le mémoire devra être écrit en français. Seuls les mémoires reliés à la matière English pourront être écrits en anglais.

Une période de temps est dédiée hebdomadairement au mémoire. Y sont passés en revue les différents formats en ce qui a trait aux citations et à la bibliographie. Notre école utilise actuellement le format APA.